

# AVIS DE REUNION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Banque Centrale Populaire, société anonyme, au capital de 1.822.546.560,00 Dhs, ayant son siège social au 101, Boulevard Zerktouni, Casablanca, immatriculée au registre de commerce de Casablanca, sous N° 28173, sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 14 novembre 2016, à 10 heures au siège de la Banque sis à Casablanca, au 101, Boulevard Mohamed Zerktouni.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2- Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire de type « Green Bond » ;
- 3- Pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission de l'emprunt obligataire ;
- 4- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 31 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par un intermédiaire habilité au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, cinq jours avant la réunion, et seront admis à cette assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, toute demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour, doit être adressée au siège social de la société, sis à Casablanca, 101 Boulevard Zerktouni, par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication du présent avis de réunion.

## PROJET DE RESOLUTIONS

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à un programme d'émission obligataire de type «Green Bond», et faisant usage de la faculté qui lui est réservée par l'article 294 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05, autorise le Conseil d'Administration à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires de type «Green Bond» avec appel public à l'épargne, réservé aux Institutionnels qualifiés, jusqu'à concurrence d'un montant, pour la totalité des emprunts à émettre, plafonné à deux milliards de Dirhams ou son équivalent en devise(s) étrangère(s).

Les caractéristiques de cet emprunt obligataire de type « Green Bond » sont :

Montant : 2 milliards de Dirhams ou son équivalent en

devise(s) étrangère(s), en une ou plusieurs tranches ;  
Durée : 7 à 10 ans.

L'autorisation ainsi conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire est valable pour une durée de cinq (5) années à compter de la date de tenue de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide de limiter le montant de chaque émission au montant des souscriptions effectivement reçues.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président, aux fins de :

- Procéder aux époques qu'il jugera convenables et avant l'expiration du délai de cinq (5) années susvisé à la réalisation d'une ou plusieurs émissions obligataires de type «Green Bond», avec ou sans appel public à l'épargne, jusqu'à concurrence d'un montant, pour la totalité des emprunts à émettre, plafonné à deux milliards de Dirhams ou son équivalent en devise(s) étrangère(s) ;
- Arrêter la ou les devises d'émission, les proportions, conditions et modalités du ou des emprunts obligataires de type «Green Bond» selon ce qu'il jugera convenable et conforme à l'intérêt social, le tout, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière ;
- Décider, le cas échéant, de réserver tout ou partie de l'émission à un ou plusieurs investisseurs qualifiés.

### TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer les formalités prévues par la loi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent avis de réunion est publié sur le site web de la Banque Centrale Populaire : [www.gbp.ma](http://www.gbp.ma)